

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD015-2019

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	64
Votants	81
Pouvoirs	17

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 31 janvier 2019.

LE 7 février 2019, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : MODIFICATION DE LA REPRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, SALINIER, KERGOAT, DE PISHOF, BELOMBO, ROUFINIEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, PERRAUD-DAUSSE, MOULENES, PAUL, DORET, ROUX, SALOMON.

Mme MASSOUBRE MAREILLAUD suppléante de M. GRELLETY
Mme AUTHIER suppléante de M. REYNET

MM. BREAU, COUNIL, RAYNAUD, SUBERBERE, PASSERIEUX, GARRIGUE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, MARTINEAU, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, DENIS, FRADON, LEGAY, MOTARD, LE PAPE, LACOSTE, PUYRIGAUD, CHASTENET, MERILLOU, AUDI, BARBANCEY, DUNOYER, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, MATHIEU, RAUZET, LARENAUDIE, COLLINET, BUFFIERE, RATIER, USCAIN, GENDRE, GEORGIADES, HERBRETEAU, LE ROUX, MONTORIOU.

ABSENTS :

Mmes : CONTIE, DATRIER, LEON, MONTEIL-MAYAUD, RAT, TOULAT, DECABRAS.

MM. : BUISSON, LE MAO, BEYLOT, DESPALT, BONNET, LARRE, MOTTIER, BERIT-DEBAT, ROUSSARIE, GEOFFROY, CIPIERRE, COUDERC, GIRAUDEL, KHAIRALLAH, MACARY, LE VACON, MALLET, TALLET, GUILLEMET, LAROCHE, COLBAC, DUCENE, CACAN.

POUVOIRS :

M. BUISSON	Pouvoir à	Mme PAUL	M. KHAIRALLAH	Pouvoir à	Mme DARTENCET
Mme CONTIE	Pouvoir à	M. MARTINEAU	M. MACARY	Pouvoir à	M. DUNOYER
M. DUCENE	Pouvoir à	M. LE ROUX	Mme TOULAT	Pouvoir à	Mme BORAS
Mme DECABRAS	Pouvoir à	Mme SALOMON	Mme RAT	Pouvoir à	Mme PERRAUD DAUSSE
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	M. BARBANCEY	Mme LEON	Pouvoir à	M. AUDI
M. GUILLEMET	Pouvoir à	M. MONTORIOU	M. COLBAC	Pouvoir à	M. GEORGIADES
M. TALLET	Pouvoir à	M. DOBBELS	M. BONNET	Pouvoir à	M. BREAU
M. ROUSSARIE	Pouvoir à	M. BELLEBNA	Mme DATRIER	Pouvoir à	M. TENAILLON
M. CACAN	Pouvoir à	Mme LABAILS			

OBJET : MODIFICATION DE LA REPRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que le Grand Périgueux a créé un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) le 1^{er} janvier 2017.

Que celui-ci intervient sur l'ensemble du périmètre de l'agglomération en matière d'aide à domicile et de portage de repas.

Que le CIAS est un établissement public administratif à personnalité juridique propre, et ainsi est géré par un conseil d'administration.

Considérant que le conseil d'administration du CIAS est constitué par le conseil communautaire. Il est de 31 membres :

- Le président (membre de droit) ;
- 15 membres issus du conseil communautaire ;
- 15 membres « qualifiés » issus d'associations ou d'organismes compétents ou de personnalités qualifiées.

Que Mme Claudine Faure, représentante du conseil communautaire au sein du CIAS, et récemment élue présidente de l'EPIC Péribus, souhaite démissionner du CIAS.

Qu'il y a donc lieu de pourvoir à son remplacement.

Qu'il est donc proposé de nommer Mme Josette De Pischof, ce qui permettra en outre une meilleure représentation du secteur ouest de l'agglomération au sein du CIAS, alors que l'association ACADVS, qui couvrait largement ce périmètre, vient d'intégrer le CIAS.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Prend acte de la démission du conseil d'administration du CIAS de Mme Claudine Faure ;
- Désigne au sein du conseil d'administration du CIAS Mme Josette De Pischof.

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	14 FEV. 2019	Pour extrait conforme	14 FEV. 2019
Délibération certifiée exécutoire à compter du	14 FEV. 2019	Périgueux, le	14 FEV. 2019

Le Président
Jacques AUZOU